TEXTES

I

Principes généraux du syndicalisme révolutionnaire

Le problème traité dans les textes qui suivent est celui de l'indépendance syndicale, tel que les intéressés l'ont ressenti. Les anarchistes, *minorités agissantes,* sont invités par Pelloutier et Pouget à prendre la direction des syndicats, pour sortir de l'isolement des « groupes d'affinités ». Cet antisocialisme syndical, développé de congrès en congrès, triomphe à celui d'Amiens. Sorel, dont nous avons déjà largement cité « L'Avenir socialiste des syndicats », observe cet essor et développe le thème complémentaire de l'indépendance, celui de la grève générale.

Les dates extrêmes de nos extraits sont 1897 et 1906. La période est riche en événements considérables : affaire Dreyfus, naissance des principaux partis français, des ligues, de la C.G.T., congrès d'Amiens.

1. Lettre aux anarchistes

Ce texte est la préface d'une brochure où Pelloutier analyse d'une façon très critique le congrès d'unité socialiste de 1899, dit de la « première unité ». Face au danger que celle-ci pouvait présenter pour les anarchistes, Pelloutier les invite à venir dans les syndicats.

Il témoigne de la crainte, alors non fondée, que cette unité soit durable et que le socialisme politique en devienne plus fort.

Je serai bref : l'espace m'est mesuré, et d'ailleurs les paroles que je vais dire trouvent une illustration parfaite en la personne de propagandistes comme Malatesta,[1] qui savent si bien unir à une passion révolutionnaire indomptable l'organisation méthodique du prolétariat.

J'estime que le résultat du congrès socialiste nous trace de nouveaux devoirs. Nous avons jusqu'ici, nous anarchistes, mené ce que j'appellerai la propagande pratique (par opposition avec la propagande purement théorique de Grave) sans l'ombre d'une unité de vues. La plupart d'entre nous ont papillonné de méthode en méthode, sans grande réflexion préalable et sans esprit de suite, au hasard des circonstances. Tel qui la veille avait traité d'art conférenciait aujourd'hui sur l'action économique et méditait pour le lendemain une campagne anti militariste. Très peu, après s'être tracé systématiquement une règle de conduite, surent s'y tenir et, par la continuité de l'effort, obtenir dans une direction déterminée le maximum de résultats sensibles et précieux. Aussi, à notre propagande par l'écriture, qui est merveilleuse et dont nulle collectivité — si ce n'est la collectivité chrétienne à l'aube de notre ère — n'offre un pareil modèle, ne pouvons-nous opposer qu'une propagande *agie* des plus médiocres, et c'est d'autant plus regrettable que, par la solidité même de sa foi morale et économique — aussi éloignée du matérialisme marxiste que le naturalisme de Zola est éloigné de celui d'Armand Silvestre —, l'anarchiste a des ressources d'énergie et une ardeur prosélytique pour ainsi dire inépuisables.

Ce que je demande donc, c'est (non pas certes l'unité de pensée, telle même qu'elle pourrait résulter d'une

1. Malatesta et Jean Grave : théoriciens et militants anarchistes ; Armand Silvestre : poète élégiaque et romancier réaliste et grivois, dans la tradition de Paul de Kock.

conférence semblable à celle que nous tînmes à Londres en 1896),[1] mais le choix ferme par chacun de nous, à la lumière de sa propre conscience, d'un mode particulier de propagande et la résolution non moins ferme d'y consacrer toute la force qui lui a été départie.

La caractéristique du congrès socialiste[2] a été l'absence totale des syndicats ouviers. Cette absence a frappé tout le monde, et moi-même, bien que connaissant l'horreur professée depuis longtemps par les syndicats à l'égard des sectes politiques, j'ai été surpris, je l'avoue, du petit nombre qu'il y en avait à ce « premier » congrès général du Parti socialiste. Cette absence fut le résultat d'un état d'esprit où il entre assurément beaucoup de scepticisme (je ne dis pas d'indifférence) à l'endroit de l'action parlementaire. Les syndicats ne croient plus que médiocrement à l'efficacité et, par conséquent, à l'utilité des réformes partielles, qu'elles soient d'ordre politique ou d'ordre économique, et ils croient encore moins à la sincérité des parlementaires, cela paraîtra particulièrement évident si l'on songe qu'après avoir témoigné, en termes parfois très chaleureux, leur reconnaissance pour les décrets du citoyen Millerand, ils ne crurent pourtant pas devoir se rendre au congrès où devait s'instruire le procès et s'opérer peut-être l'exécution du même citoyen Millerand.

Mais ne nous leurrons pas : il entre aussi dans l'état d'esprit des syndicats, ou plutôt il y entrait encore la veille du congrès, la crainte, je pourrais même dire la certitude, que, comme tous les congrès où les socialistes ont agité des problèmes et des passions politiques, celui-ci verrait naître entre les diverses fractions présentes, et à la suite de querelles abominables (qui, d'ailleurs, n'ont pas manqué d'éclater), une nouvelle et irréparable rupture. On ne

---

1. Congrès international marqué par un débat sur la grève générale et par l'opposition entre anarchistes et socialistes.

2. Ce congrès auquel participèrent toutes les fractions socialistes en décembre 1899 était d'initiative parlementaire. L'unité ne résista pas au « cas Millerand ».

pouvait pas admettre qu'où se trouveraient et le « Torquemada en lorgnon » et l'aspirant-fusilleur d'anarchistes, et Lafargue et Zévaès, il n'y eût pas tentatives de chantage, extorsions de votes, pratiques d'une délicatesse douteuse et, si cela ne suffisait pas, retraite en bon ordre[1]. Or, contrairement à toutes les prévisions, le congrès de 1899 a réalisé, sinon l'union, au moins l'unité socialiste. Tel était devenu le désir de la foule de ne plus voir ses efforts pour l'émancipation contrariés, souvent brisés par les compétitions des chefs socialistes, que ceux-ci ont compris enfin la nécessité de se soumettre et se sont soumis. Nous savons l'enthousiasme, un peu puéril, avec lequel a été accueillie cette unité de nombre — à laquelle nous préférons, nous, anarchistes, l'unité d'aspiration, mille fois plus puissante. Je crains donc qu'un enthousiasme pareil ne s'empare également des syndicats et des agglomérations de syndicats et ne détermine une partie d'entre eux à se remettre inconsidérément sous le joug politicien.

On objectera peut-être que l'unité née de ce congrès est artificielle et précaire. Je l'ai cru, moi aussi, tout d'abord ; je ne le crois plus aujourd'hui. Sans doute, le Parti ouvrier français, celui dont l'existence nous est si précieuse qu'il faudrait l'inventer s'il n'existait pas, tant sa morgue et son outrecuidance rendent haïssable à la masse corporative le socialisme *politique*, le Parti ouvrier français a su se faire, dans le Comité général du Parti, une place enviable et il s'efforcera, nul ne le conteste, d'y régner en maître, jouant de sa force numérique et de ses menaces de scission comme Jules Guérin naguère du dossier Félix Faure[2]. Mais Jaurès se lassera bien un jour d'être dupe ; mais tel et tel que je sais feront peut-être, quelque soir,

---

1. Seuls Guesde et les guesdistes sont ici mis en cause. Alexandre Bourson, dit Zévaès (de Zévaco et Vallès), avocat, député de l'Isère, historien, eut une évolution politique très compliquée. On l'appelait à l'époque : « l'enfant de chœur de Jules Guesde ».

2. Jules Guérin, dirigeant de la Ligue antisémite, avait beaucoup d'amis parmi les anarchistes.

sur le dos des guesdistes, un solennel 18 Brumaire ; mais — et surtout — les Fédérations départementales autonomes — auxquelles guesdistes et blanquistes ont bien imprudemment accordé une grande place — finiront par absorber le Comité général, après avoir émasculé, en les abandonnant, le P.O.F. et le P.S.R.[1], dont elles sont aujourd'hui la substance. Il est vrai qu'alors le comité du Parti socialiste sera imprégné d'un esprit fédéraliste actuellement inconnu et qu'au lieu de trouver en lui la haine aveugle dont nous honorent les jacobins et les terroristes (en chambre), nous trouverons des gens sympathiques à la partie essentielle de notre doctrine : la libération intégrale de l'humanité. Mais le Parti socialiste ne sera pas seulement encore un parti parlementaire, paralysant l'énergie et l'esprit d'initiative que nous cherchons à inspirer aux groupes corporatifs, il sera de plus un parti contre-révolutionnaire, trompant l'appétit populaire par des réformes anodines, et les associations corporatives, renonçant à l'admirable activité qui, en dix années, les a pourvues de tant d'institutions dues à elles-mêmes et à elles seules, se confieront encore aux irréalisables promesses de la politique. Cette perspective est-elle pour nous plaire ?

Actuellement, notre situation dans le monde socialiste est celle-ci : proscrits du « Parti » parce que, non moins révolutionnaires que Vaillant et que Guesde, aussi résolument partisans de la suppression de la propriété individuelle, nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître et sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même.

Accueillis, au contraire, à raison même de ces sentiments,

1. P.O.F., Parti ouvrier français ou guesdiste. P.S.R., Parti socialiste révolutionnaire ou blanquiste, faisant suite au Comité révolutionnaire central. Son chef était Édouard Vaillant.

par le « Parti » corporatif, qui nous a vus dévoués à l'œuvre économique, purs de toute ambition, prodigues de nos forces, prêts à payer de nos personnes sur tous les champs de bataille, et après avoir rossé la police, bafoué l'armée, reprenant impassibles la besogne syndicale, obscure, mais féconde.

Eh bien ! cette situation, sachons-la conserver ; et pour la conserver, consentons, ceux d'entre nous qui, à l'instar des collectivistes, considèrent l'agglomération syndicale et coopérative d'un œil défiant, à respecter, et les autres, ceux qui croient à la mission révolutionnaire du prolétariat éclairé, à poursuivre plus activement, plus méthodiquement et plus obstinément que jamais l'œuvre, d'éducation morale, administrative et technique nécessaire pour rendre viable une société d'hommes libres.

Je ne propose, on le voit, ni une méthode nouvelle ni un assentiment unanime à cette méthode. Je crois seulement, en premier lieu, que, pour hâter la « révolution sociale » et faire que le prolétariat soit en état d'en tirer tout le profit désirable, nous devons, non seulement *prêcher* aux quatre coins de l'horizon le gouvernement de soi par soi-même, mais encore prouver expérimentalement à la foule ouvrière, au sein de ses propres institutions, qu'un tel gouvernement est possible, et aussi l'armer, en l'instruisant de la nécessité de la révolution, contre les suggestions énervantes du capitalisme.

Je demande, en second lieu, à ceux qui, comme nos camarades de *L'Homme libre*[1], pensent autrement que nous sur l'avenir des unions ouvrières, la neutralité bienveillante à laquelle nous avons droit, et toute la ténacité et toute l'ardeur dont ils sont capables à ceux qui admettent, dans des proportions diverses, l'utilité de l'organisation syndicale.

Les syndicats ont depuis quelques années une ambition

---

1. Journal anarchiste qui, selon le grand spécialiste Jean Maitron, n'eut que deux numéros (1899).

très haute et très noble. Ils croient avoir une mission sociale à remplir et, au lieu de se considérer soit comme de purs instruments de résistance à la dépression économique, soit comme de simples cadres de l'armée révolutionnaire, ils prétendent, en outre, semer dans la société capitaliste même le germe des groupes libres de producteurs par qui semble devoir se réaliser notre conception communiste et anarchiste. Devons-nous donc, en nous abstenant de coopérer à leur tâche, courir le risque qu'un jour les difficultés ne les découragent et qu'ils ne se rejettent dans les bras de la politique ?

Tel est le problème que je soumets à l'examen des camarades, avec l'espoir que ceux qui l'auront résolu dans le même sens que moi n'épargneront plus leur temps ni leurs forces pour aider à l'affranchissement des esprits et des corps.

12 décembre 1899
F. P.

F. PELLOUTIER, *Le Congrès général du Parti socialiste français*, 3-8 décembre 1899, précédé d'une *Lettre aux anarchistes*, Paris, P.V. Stock, 1900, p. III-IX.

2. Dans les syndicales

Pouget emploie les mêmes arguments antisocialistes que Pelloutier pour appeler les anarchistes à pénétrer dans les syndicats et à les diriger. Par son art d'user du langage parlé des milieux populaires parisiens et par sa verdeur, il eut une large audience chez les ouvriers.

Parmi les nombreux journaux qu'il édita et rédigea, le plus connu est le *Père Peinard*. L'édition d'un almanach annuel d'un organe de presse n'était pas rare ; la tradition en a été reprise ces dernières années à Paris par *Le Canard enchaîné*.

Un endroit où il y a de la riche besogne, pour les camaros à la redresse, c'est la Chambre syndicale de leur corporation.

Je sais qu'on peut rengainer bien des choses contre les Syndicales : « Qu'elles sont des nids d'ambitieux... Que de là sont sortis ces tristes socialos à la manque, qui rêvent de devenir les grands seigneurs du Quatrième État. »

Ben oui, toute médaille a son revers ! Mais, de là à conclure que les Syndicales sont, pour les ambitieux, ce que sont les cloches pour les melons,... il y a loin ! Si les ambitieux ont fourmillé, et fourmillent encore dans ces groupements, c'est parce que les gas francs du collier n'y ont pas mis le holà. Et dam, les ambitieux, c'est kif-kif les punaises : c'est le diable pour s'en dépêtrer.

Si la première fois que ces merles-là ont jacassé d'élections et autres ragougnasses politicardes, un bon bougre s'était trouvé à point pour leur répliquer : « La Syndicale n'est pas une couveuse électorale, mais bien un groupement pour résister aux crapuleries patronales et préparer le terrain à la Sociale. La Politique, n'en faut pas ! Si tu en pinces pour elle, va en faire aux chiottes ! »

Du coup, vous auriez vu, sinon tous, du moins la grosse part des prolos, approuver le camaro et envoyer coucher l'ambitieux.

Instinctivement, sans en savoir par le menu la vraie raison, les prolos ont peur de la Politique. Ils ont été tant échaudés par elle qu'ils ne veulent pas qu'on en fasse dans la Syndicale.

Et pourtant on y en fait, crédieu ! Même, on n'y fait guère que ça... parce que ce sont les ambitieux qui donnent le ton ; en braillant fort ils imposent leur manière de voir, prétendant que rien n'existe en dehors de la Politique. Bien des bons bougres sentent que ce n'est pas le droit chemin ; ils restent muets, faute d'avoir la langue bien pendue.

Qu'un copain essaie, qu'il adhère à sa Syndicale, qu'il ne brusque pas le mouvement, qu'au lieu de vouloir ingurgiter tout de go ses idées aux camarades, il y aille en douceur, et prenne pour tactique, chaque fois qu'un ambitieux viendra bavasser élections municipales, législatives, ou autres saloperies, de dire en quatre mots :

« La Syndicale a pour but de faire la guerre aux patrons et non de s'occuper de politique. »

S'il est assez finaud pour ne pas prêter le flanc aux mensonges des aspirants bouffe-galette, qui ne manqueront pas d'en baver pis que pendre sur son compte, il se verra vivement écouté.

S'il y a un groupement où les anarchos doivent se fourrer, c'est évidemment la Chambre syndicale.

Quand on déclare que tous les groupements politiques sont des attrape-nigauds, qu'il n'y a de réalités que sur le terrain économique, y a pas de meilleure base que le groupe corporatif.

On a eu le sacré tort de trop se restreindre aux groupes d'affinités[1]. Les groupes d'affinités n'ont pas de racines dans la masse populaire : étant formés par des gas dont les idées et les aspirations sont communes, ils recrutent difficilement de nouveaux adhérents, — par le simple motif que, pour désirer y entrer, il faut être un peu au courant des idées qui s'y discutent, et avoir pour elles un tantinet de sympathie.

Le problème est celui-ci : « Je suis anarcho, je veux semer mes idées, quel est le terrain où elles germeront le mieux ?

J'ai déjà l'usine, le bistrot[2]..., je voudrais quelque chose de mieux : un coin où je trouve des prolos se rendant un peu compte de l'exploitation que nous subissons et se creusant la tête pour y porter remède. Ce coin existe-t-il ? »

Oui, nom de dieu ! Et il est unique : c'est le groupe corporatif !

Dès qu'un prolo rumine sur son triste sort, qu'il se rend compte que son patron le gruge, il ne fait ni une ni deux : il va à la Chambre syndicale. Il sait que là il trouvera des camaros ayant les mêmes sentiments que lui et avec qui il se serrera les coudes, pour tenir tête aux singes.

---

1. Les anarchistes désignent ainsi leurs propres organisations.
2. L'anarchiste Errico Malatesta est l'auteur d'un manuel de propagande qui s'intitule : *Au Café*.

Il adhère au groupement corporatif — et alors commence son éducation intellectuelle. Il évolue selon les éléments qui l'entourent. S'il ne trouve là que des socialos à la manque, avec leur dada électoral, y a pas de doute : il quittera une erreur pour culbuter dans une autre.

Si, au contraire, il trouvait de bons fieux qui lui disent : « Si tu avais une chamaillerie avec Robert Macaire, irais-tu chercher Bertrand pour vous mettre d'accord ?

« Non !... C'est pourtant ce que font les prolos quand ils demandent la protection de la gouvernance contre les patrons. Tabler sur des trucs légaux pour se tirer de la mistoufle est aussi illusoire que de réclamer l'appui d'une crapule contre son associé.

« Le gouvernement est, forcément, l'ami des exploiteurs : ils sont indispensables l'un à l'autre. C'est se monter le job que d'attendre des autorités quelque chose qui nous soit favorable.

« Les socialos politicards sont d'un avis contraire : ils prétendent forcer la gouvernance à faire des réformes. Ils se trompent..., ou bien mieux, ils nous trompent. Y a quoi voir à quoi ils aboutissent. Tous les jours ils abandonnent un morceau de leur ancien programme ; avant peu, y aura plus mèche de les distinguer d'avec les radicaux.

« Ainsi, les *huit heures* et le *minimum de salaires* dont ils font tant d'épates, ce n'est qu'une amorce pour nous enferrer. Si c'était pour eux autre chose que de la poudre à foutre aux yeux du populo, — s'ils voulaient réellement décrocher ces réformes, — c'est à l'exploiteur, et non à l'État, qu'ils chercheraient à forcer la main.

« Supposons qu'ils réussissent à faire voter leur loi. Qu'il y aura-t-il de changé, si les patrons refusent de l'appliquer ?

« Y a une loi qui, depuis 1848[1], interdit aux singes de faire travailler leurs ouvriers plus de 12 heures par jour.

---

1. Le gouvernement provisoire avait limité la journée de travail à 10 heures à Paris et 11 heures en province. La loi de septembre 1848 qui élevait cette durée à 12 heures ne fut pas davantage appliquée.

Cette loi reste lettre morte ; les capitalos s'en fichent autant que bibi d'une décoration.

« Sans remonter si loin, la loi sur le travail des femmes et des enfants n'est-elle pas violée à gogo ?[1]

« Que demain on vote la loi de *huit heures* et la pauvrette aura le même sort que la loi de *douze heures* et que celle sur le travail des femmes.

« Les patrons n'en tiendront compte que si les bons bougres ont le nerf de les y forcer. Conséquemment, la loi est inutile, le nerf suffit.

« A Londres, depuis trois ans, les magasins de nouveauté ferment l'après-midi du jeudi. Pour obtenir ça, les employés se sont adressés aux singes, et non à l'État. C'est pourquoi ils ont réussi.

« Voilà une tactique autrement chouette que d'être 25 heures par jour à renifler les chaussettes des « ÉLUS ».

« Ce qu'il faut se fourrer dans le siphon, c'est que nous n'avons aucun appui à espérer ; ceux qui nous en promettront le feront avec l'intention de nous poser un lapin.

« Donc, si nous voulons nous émanciper, ne comptons que sur nos propres forces. Faisons nos affaires nous-mêmes et garons-nous des intermédiaires. En tout et pour tout, les intermédiaires sont d'abominables sangsues.

« Ceci dit, voici, par à peu près, quel doit être le turbin de la Syndicale :

« Primo, elle doit constamment guigner le patron, empêcher les réductions de salaires et autres crapuleries qu'il rumine. Si les prolos n'étaient pas toujours sur le qui-vive, les singes nous auraient vite réduits à boulotter des briques à la sauce aux cailloux.

« Deuxièmo, outre ce turbin journalier, qui est la popotte courante, y a une autre besogne, bougrement chouette : préparer le terrain à la Sociale.

« Nous subissons le patron, parce qu'il n'y a pas mèche de faire autrement, tout en sachant que c'est de notre

---

1. Lois de juin 1874 et novembre 1892. La loi de 1892 fixait à dix heures le travail des enfants. Elle était en effet inappliquée.

travail qu'il s'engraisse. Aussi, au lieu de nous borner à discutailler avec lui sur des liards et des centimes nous tirons des plans pour nous rendre plus canulants qu'un boisseau de puces, de façon à le dégoûter de son métier d'exploiteur et à l'amener à donner sa démission. Après quoi, dans le bagne libéré, devenu usine sociale, on turbinera en copains, sans patrons ni maîtres. »

Voilà ce qu'il faudrait dégoiser aux bons bougres qui s'amènent à la Syndicale, tout chauds, tout bouillants.

Et ça prendrait une riche tournure, si les groupes corporatifs étaient farcis de fistons marioles ayant une haine carabinée pour les patrons et les gouvernants.

Des gas ne se désintéressant pas de la lutte au jour le jour — si mesquine qu'elle paraisse —, comprenant que c'est la vie actuelle et que s'en isoler est malsain ;

Des gas ne regardant pas comme des couillonnades indignes d'eux de fourrer leur grain de sel dans les grèves et toutes les chamailleries s'élevant entre ouvriers et patrons ;

Mais, naturellement, faisant converger tous leurs actes, — même les plus petiots, — vers le but à atteindre ; la mise en route de la Sociale libertaire.

Ce que je jaspine, des copains l'ont essayé et ils s'en sont richement bien trouvés. Aussi, les politicards commencent à y trouver un cheveu plus gros qu'un câble, en effet, les groupes corporatifs ne sont plus les convois électoraux qu'ils avaient tant à la bonne.

Ils l'ont vu au congrès de Londres ![1]

Donc, y a qu'à continuer, et à pas changer de main !

E. POUGET, *l'Almanach du Père Peinard,* Paris, Pouget, 1897, pp. 49-52.

---

1. Il s'agit du congrès socialiste international de Londres de 1896 où les marxistes subirent divers échecs.

3. Débats au congrès d'Amiens sur les rapports entre les syndicats et les partis politiques

Nous reproduisons une partie des débats qui ont conduit au rejet, par le congrès, de la motion Renard ou motion du Textile, d'inspiration guesdiste ; au retrait de la motion du Livre, présentée par le positiviste Keufer et le millerandiste Coupat ; à l'adoption de l'ordre du jour Griffuelhes, c'est-à-dire de la motion d'Amiens, dite aujourd'hui charte d'Amiens, par ceux qui s'en réclament encore : anarchistes ou réformistes. Rappelons, pour comprendre l'atmosphère et les allusions, que le congrès d'Amiens suivait l'unité socialiste (1905), que précéda l'unité syndicale (1902) et qu'un des éléments catalyseurs de ces unités fut le « cas Millerand » (1899). Le compte rendu est indifféremment écrit en style direct ou indirect.

Renard dit qu'une émotion a été soulevée à propos de cette question, dans le monde ouvrier. Il remercie le congrès d'avoir montré qu'il voulait aborder la question et de s'être refusé à l'élaguer de l'ordre du jour. Quel que soit le résultat, nous ne quitterons pas la Confédération. Nous ne ferons pas comme certains, dans *La Voix du Peuple*[1], qui déclarent qu'ils s'en iraient si la proposition était votée. La proposition a pour effet d'empêcher la politique spéciale qui se fait à la Confédération. Quand on fait de l'*antimilitarisme,* quand on fait de l'*antipatriotisme,* quand on prêche l'abstention on fait de la politique. Nous avons dans ce cas le droit d'introduire notre politique spéciale. Cela est très juste. Le syndicat n'est pas autre chose que ce que la loi a voulu qu'il fût : un organe qui doit défendre les salaires, la dignité des travailleurs, les conditions de vie, etc. Le syndicat ne peut pas sortir de sa sphère sans avoir une épée de Damoclès suspendue sur la tête de ses administrateurs.

La loi sur les accidents, la loi sur le repos hebdomadaire, ne sont-elles pas des lois sociales ? Pouget n'a-t-il pas approuvé cette loi qui s'étend aux ouvriers inorganisés ?

---

1. Organe hebdomadaire de la C.G.T. de tendance syndicaliste-révolutionnaire.

Bousquet[1] a dit qu'elle était réformatrice. Pourquoi alors repousser la loi pour n'accepter que l'action directe et et violente ?

Dans le Nord les syndicats achalandent les coopératives, aident le mouvement politique. Je[2] sais que la politique n'a pas donné grand-chose, mais pourquoi le reprocher aux camarades qui ont milité pour qu'elle donne quelque chose ? Dans le Nord, les députés sont choisis en raison de leur valeur. La pièce de cent sous, les soulographies, sont impuissantes. Ce sont des militants qui sont sortis des rangs des travailleurs. Ils remplissent leur mandat. C'est aux travailleurs à prendre leurs précautions. Nous acceptons les subventions, mais nous pouvons nous en passer. Le Conseil municipal peut disparaître, les comités sont assez puissants pour que le mouvement ne s'en trouve pas amoindri. Nous avons bâti des maisons qui sont à nous et là nous sommes chez nous ! Lorsque les gendarmes veulent y pénétrer, nous pouvons les mettre dehors. Nous sommes, dans le Nord, 315 syndicats, 76 000 syndiqués, 12 coopératives fédérées avec 30 000 membres, 300 groupes avec 8 500 cotisants, nous avons de nombreux conseillers municipaux, 8 députés et 105 000 électeurs socialistes. Si partout on savait faire converger ainsi l'action, on obtiendrait de grands résultats. J'ai beaucoup de respect pour les camarades qui sont à la tête des organisations modérées. Mais je suis, moi, collectiviste-révolutionnaire. Nous avons, dans nos syndicats, des radicaux, des nationalistes, nous respectons leurs croyances. Mais vous, que faites-vous lorsque vous votez la grève générale expropriatrice ? Vous ne respectez pas les opinions du radical. Pas plus, vous ne respectez les opinions du nationaliste lorsque vous faites de l'antipatriotisme et de l'antimilitarisme. Ces choses ne peuvent se faire qu'au groupe politique. Nous

---

1. Amédée Bousquet, anarchiste, principal dirigeant des syndicats de l'alimentation.

2. « Je » est Victor Renard. Il parle ici des procédés corrupteurs du patronat.

faisons de l'antimilitarisme, mais nous divisons le travail. C'est dans nos groupes politiques que cela se passe. Vous demandez tout, à l'action directe ! Les Anglais l'ont fait pendant trente ans. Là-bas, dans le textile, les cotisations sont élevées ; les hommes sont syndiqués dans la proportion de 95 % et les femmes dans celle de 75 %. Les fileurs anglais gagnent des salaires plus élevés qu'en France. Dans le Nord il y a différentes catégories de tisseurs à la main qui gagnent peu, parce que le groupement y manque. Ce qui n'empêche pas ceux qui sont organisés de gagner des salaires plus élevés que ceux qui n'ont pas de groupement.

Les Anglais ont fini par comprendre qu'à leurs grosses cotisations, les patrons pouvaient répondre par des lock-out. Ce qu'ils firent. Les ouvriers furent empêchés de pratiquer le *Picketing*[1], de faire la propagande en faveur de la grève. Les syndicats furent responsables des actes de leurs membres et condamnés à de fortes amendes.

C'est alors que les travailleurs anglais furent obligés de prendre position dans la lutte politique et ils ont pénétré au Parlement afin de faire tourner la législation en faveur de la classe ouvrière.

Sans mêler la politique dans les syndicats on peut s'occuper des lois ; on en parlait ce matin, à propos du contrat de travail et d'autres projets. C'est la preuve qu'on ne peut pas s'en désintéresser.

Les ouvriers ont ainsi à barrer la route à l'action patronale sur le terrain politique. Le syndicat ne peut pas tout faire. Qu'on y réfléchisse. Si une situation révolutionnaire se produisait aujourd'hui pourriez-vous, avec vos syndicats actuels, avec vos organisations, régler la production, organiser l'échange ? Non, vous seriez obligés de vous servir de la machinerie gouvernementale.

Nous ne demandons pas de faire de la politique dans les syndicats, nous demandons si vous ne croyez pas utile

---

1. Les piquets de grève ont fonctionné sans entrave en Grande-Bretagne entre 1906 et 1927.

l'usage du suffrage universel, utiles certaines réformes légales en faveur de la classe ouvrière.

Nous voulons toutes les actions, comme dans le Nord.

Nous vous demandons si vous ne voulez pas prendre à la politique ce qu'elle peut vous donner de bon ?

J'appartiens au P.O.F. depuis vingt-cinq ans. J'estime qu'il a fait quelque chose pour les travailleurs. Nous croyons qu'il faut faire l'action syndicale, coopérative et se servir de l'action politique.

Je vais vous donner la lecture de notre projet de résolution :

« Considérant qu'il y a lieu de ne pas se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliore la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi les moyens de lutte contre la classe capitaliste ;

« Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs ;

« Considérant que des élus du Parti socialiste ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition de la classe ouvrière ainsi que son affranchissement définitif ;

« Que tout en poursuivant l'amélioration et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que des relations s'établissent entre le Comité confédéral et le Conseil national du Parti socialiste, par exemple pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'État ; pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements ; pour la réduction des heures de travail, l'interdiction du travail de nuit des travailleurs de tout sexe et de tout âge ; pour établir le minimum de salaire, etc., etc.

« Le Congrès décide :

« Le Comité confédéral est invité à s'entendre toutes les

fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes, ou permanentes avec le Conseil national du Parti socialiste pour faire plus facilement triompher ces principales réformes ouvrières.

« Mandat est donné aux délégués de la Fédération textile qui la représenteront au congrès confédéral d'Amiens de soutenir ladite résolution. »

Voilà tout ce que nous demandons. Il faut entretenir un courant de sympathie entre tous ceux qui défendent la classe ouvrière. [...]

Niel[1] — Je déclare dès le début que je serai un peu long et je m'en excuse devant le Congrès. Il m'est impossible de dire en peu de temps tout ce que j'ai à dire contre la proposition du Textile, et j'espère que le Congrès voudra bien être assez indulgent pour me supporter jusqu'au bout.

La question que nous discutons en ce moment est certainement la plus importante qui touche au syndicalisme. C'est la question des questions peut-on dire, puisqu'elle passionne le prolétariat depuis ses premières tentatives d'organisation et qu'elle se pose simultanément dans tous les pays du monde. Elle met à découvert les points les plus délicats de la lutte que le prolétariat est obligé de mener pour s'émanciper, et pose ainsi la question du syndicalisme sous tous ses aspects.

Il faut se réjouir que cette question ait été posée. Le prolétariat est mûr pour aborder toutes les discussions même les plus épineuses, et le premier avantage de celle-ci c'est qu'elle nous aura obligés, les uns et les autres, à préciser la doctrine syndicale, peut-être même à créer la doctrine syndicale, jusqu'ici plus virtuellement consentie que réellement pratiquée.

Cette question n'est pas nouvelle. Elle est née, pour ainsi dire, avec le manifeste communiste d'Engels et Karl Marx, publié en 1848. Ce manifeste proclame la nécessité de la

---

1. Louis Niel, militant du Livre, avait été anarchiste, puis réformiste. Secrétaire de la Bourse du Travail de Montpellier, secrétaire général de la C.G.T. en 1909.

lutte politique, et c'est cette opinion que la lutte politique est supérieure à tous les autres moyens d'action, que nous retrouvons dans toute l'histoire du marxisme ou dans toute la vie du guesdisme qui prétend la continuer.

Dans les statuts de l'Internationale, rédigée sous la dictée, pour ainsi dire, de Marx, en 1865, à Londres, il est dit que les travailleurs doivent se servir de l'action politique. Bakounine et sa fraction combattent ces statuts et leur esprit politique, et cela amène dans l'Internationale tellement de conflits que cette merveilleuse association en meurt. De 1876 à 1886, les congrès ouvriers sont exclusivement politiques, c'est le triomphe du guesdisme[1]. De 1886 à 1895, les syndicats s'étant multipliés et fédérés tiennent des congrès économiques ; mais leur esprit, grâce aux guesdistes qui veulent absolument subordonner l'action syndicale, est surtout politique. Ceci amène une nouvelle scission, à Nantes, en 1894[2]. En 1896, se tient à Londres le congrès historique où furent aux prises les politiciens et les syndicalistes. On se rappelle avec quel dédain Guesde lui-même traitait les syndicats à ce congrès, quand il disait : « Pour faire un syndicat ? Peuh ! c'est pas difficile : il suffit d'acheter un timbre en caoutchouc de 25 sous ! ».

Enfin aujourd'hui, en 1906, la même question revient, posée par un guesdiste. Si j'avais eu quelques doutes sur les intentions de Renard la persistance et l'obstination avec lesquelles les guesdistes ont toujours essayé de subordonner l'action syndicale me convaincraient suffisamment. Mais aujourd'hui, le syndicalisme est plus fort que jamais. Il peut subir sans crainte ce nouvel assaut, comme aussi il est obligé d'indiquer de quelle façon il entend vivre en dehors et à côté des partis politiques.

. . . .

Quand un patron veut diminuer les salaires à ses ouvriers,

1. Après avoir parlé de la Première Internationale, Niel n'envisage plus que des congrès français et son raccourci historique est inexact.
2. Sur la question de la grève générale.

il ne les diminue pas d'un sou à ses ouvriers réactionnaires, de deux sous aux républicains, de trois sous aux socialistes, de quatre sous aux anarchistes, de cinq sous aux croyants, de six sous aux athées, etc. Il les diminue de façon égale à tous ses ouvriers, quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses, et c'est cette égalité dans le mal qui les atteint, qui leur fait un devoir de se solidariser sur un terrain où les différences politiques ou religieuses ne les empêchent pas de se rencontrer. Ce terrain, c'est tout simplement le syndicalisme, puisque aussi bien le syndicalisme a pour objet de s'occuper de la question des salaires.

Une fois réunis sur ce terrain de neutralité absolue, les ouvriers lutteront ensemble pour résister à une baisse des salaires, pour en obtenir une hausse ; pour résister à toute augmentation de la journée de travail ou pour en obtenir une diminution ; pour faire obtenir des règlements d'atelier ou des conditions de travail donnant plus de bien-être et plus de liberté ; pour faire respecter leur dignité toujours menacée par l'arrogance de ceux qui ont un coffre-fort dans la tête à la place du cerveau. Enfin, comme cette lutte leur permettra de voir bientôt l'antagonisme irréductible qui sépare les exploiteurs des exploités, l'impossibilité d'en finir jamais si ça ne change pas, ils orienteront leurs luttes vers une transformation sociale, ce qui leur permettra de mettre dans leurs statuts généraux : « Suppression du salariat et du patronat ».

L'action syndicale est donc celle qui s'exerce sur le terrain économique, par tous les ouvriers contre le mal économique. Ce n'est pas autre chose que *l'action directe* sous toutes ses formes et tous ses caractères de calme ou de bruit, de modération ou de violence ; c'est la pure lutte de classes.

Et maintenant qu'est-ce que l'action politique ?

L'action politique c'est celle qui est inspirée par les préoccupations morales des citoyens, qui voudraient établir entre les hommes des relations sociales conformes à leurs désirs.

Elle est exercée par ceux qui croient que les rapports

entre les hommes ne pourront jamais être réglés sans l'État ; par ceux qui croient que les réformes ne peuvent venir que de la loi ; par ceux qui affirment l'impossibilité de transformer la société sans faire la conquête des pouvoirs publics ; par ceux qui veulent aider leur action économique par l'action de la loi ; enfin, même par ceux qui cherchent dans une lutte contre tous les États la solution à tous les problèmes de la sociologie.

Cette forme d'action n'oppose pas nécessairement toujours les hommes des classes différentes. Les groupements qui en découlent sont des groupements d'affinités, beaucoup plus que des groupements d'intérêt social immédiat. C'est ainsi que, sur ce terrain, il peut y avoir des patrons avec des ouvriers, des bourgeois avec des socialistes, des millionnaires avec des pauvres, des riches avec des anarchistes.

Considérée, donc, de ce côté, l'action des ouvriers peut se morceler en autant de fractions qu'il y a de conceptions politiques, car si l'accord est facile entre eux sur la nécessité de se grouper tous contre le mal patronal qui les frappe présentement, il est beaucoup plus difficile sur la nécessité d'une transformation sociale.

Voilà les deux actions avec leur caractère particulier et leurs différences.

Peut-on les associer et contracter entre elles une alliance ?

Ici se pose le point culminant du débat.

La conscience politique du prolétariat, quel que soit le degré de son développement et de sa clarté, est antérieure à sa conscience économique. La confiance des ouvriers en les moyens politiques est plus ancienne, et encore aujourd'hui plus étendue — plus étendue quant au nombre — que leur confiance en les moyens économiques. Si quand le syndicalisme est né dans sa forme et son esprit actuels, il avait trouvé une classe ouvrière unanimement d'accord sur la forme politique de son action, la question serait vite tranchée. Le syndicalisme pourrait contracter l'alliance avec cette forme politique commune à tous les travailleurs, et il n'y aurait alors aucun danger de division ou de scission.

Mais quand notre syndicalisme est venu au monde, il a trouvé la classe ouvrière déjà éparpillée dans divers courants politiques, et ce qui rend son action délicate, ce qui constitue le propre de son caractère particulier, c'est qu'il a à opérer son œuvre au milieu de tous ces ouvriers essaimés dans tant de milieux politiques différents.

Si donc vous alliez le syndicalisme à un courant politique quelconque, étant donné l'extrême susceptibilité des passions politiques, vous écartez par là même tous les ouvriers des autres courants politiques et le syndicalisme manque totalement son but· [...]

Merrheim. — Roubaix, proclamée la « Ville sainte », La Mecque du socialisme, est une cité de souffrances et de misères. Il est peu de villes où l'on trouve des salaires aussi bas ; mieux que personne vous le savez, camarade Renard ; ainsi à Roubaix, pour l'article « Robes », quel est l'ouvrier qui pourrait dire, au long d'une année, qu'il gagne, en le tissant, neuf francs par semaine. Je prétends que c'est la conséquence de votre tactique. Est-ce que le Syndicat textile de Roubaix ne compte pas dans son sein des Maçons, Chaudronniers, Mécaniciens, Charretiers, en un mot, des hommes de toutes les corporations, sans que jamais le Parti ait essayé de les grouper dans leurs syndicats respectifs ; Guesde, lui-même, n'a-t-il pas maintes fois déclaré que le syndicat était une blague ? J'ai donc le droit de vous dire que, syndicalement parlant, vous n'avez jamais fait complètement votre devoir dans le Nord. Aussi quand je vous entends parler de légalité, dire que les syndicats ne doivent pas sortir de la légalité, je ne puis que m'étonner de votre attitude, vous qui, tant de fois, à Roubaix, m'avez demandé d'en sortir de la légalité.

Renard. — Je ne vous ai jamais connu à Roubaix !

Merrheim. — Je vous y ai connu et me suis séparé du Parti, le jour où, après m'avoir recommandé de bourrer mon fusil avec mon bulletin de vote, il m'a demandé de le décharger pour en faire sortir un candidat. Aujourd'hui nous n'avons plus les mêmes manières de voir, vous faites

du syndicat un groupe inférieur, incapable d'agir par lui-même ; vous ne voulez pas qu'il sorte de la légalité pour que, sur le terrain politique, il ne puisse gêner votre action. Nous affirmons, au contraire, qu'il est un groupement de lutte intégrale, révolutionnaire et qu'il a pour fonction de briser la légalité qui nous étouffe pour enfanter le « Droit nouveau » que nous voulons voir sortir de nos luttes.

Si j'ai tant insisté sur Roubaix, c'est que cette ville personnifie bien l'action que vous préconisez ici.

En terminant, je tiens encore à relever le dernier point de votre argumentation.

Vous nous avez dit que nous devrions porter aux députés nos desiderata, nos projets de loi. Je prétends que nous n'avons pas à le faire. Qu'ils s'inspirent des délibérations de nos congrès, c'est leur droit, leur devoir même ! Mais je me refuse à leur dire : nous voulons cela ; car je sais bien qu'aussi bien intentionnés qu'ils soient, par suite de la mauvaise organisation que nous subissons et dont les travailleurs, seuls, sont les victimes, ils ne pourront jamais nous donner complète satisfaction. Laissons donc au syndicat sa fonction propre de véritable lutte de classe ; que son action soit une lutte incessante contre toutes les légalités, tous les pouvoirs, toutes les forces oppressives, disons-nous bien que nous n'avons pas le droit de l'en distraire pour d'autres besognes.

Voilà ce que vous ne voulez pas comprendre ; vous ne voulez pas voir qu'il ne doit y avoir que deux classes : celle des exploités contre les exploiteurs, et qu'entre les deux il y a, il y aura toujours, l'État, qui, avec des baïonnettes, sert de tampon entre les deux classes et nous empêche d'avoir satisfaction.

Keufer déclare qu'en présence de la gravité de la question, actuellement soumise à l'appréciation du Congrès, il importe de parler franc. Il pense, en raison des idées que les délégués manifestent, que la liberté de la parole sera complète et qu'il pourra exprimer librement sa pensée.

Tous nous pouvons constater, dit Keufer, qu'un profond malaise existe dans nos organisations syndicales et à la

Confédération. Cela tient aux divisions provoquées par les divergences de vues sur la direction que doivent suivre la Confédération et les syndicats.

En jetant un coup d'œil en arrière, on se rappelle que, dès le congrès de Zurich, en 1893, les députés socialistes allemands Bebel, Singer, Liebknecht, firent adopter la motion que ne pourraient assister aux congrès ouvriers les délégués qui seraient hostiles à l'action parlementaire. Au congrès de Londres, en 1896, eut lieu une vive discussion entre les délégués ouvriers et les nombreux représentants du Parti socialiste français, parmi lesquels presque tous les députés du Parti ; on voulait exclure les représentants des syndicats, régulièrement mandatés, qui se déclaraient antiparlementaires.

A une voix de majorité, cette proposition d'exclusion fut repoussée.

Depuis cette époque, les hommes politiques, les parlementaires ont évolué et ils ne sont plus absolus dans leurs idées, ils sont devenus syndicalistes.

Il en est de même des libertaires, des anarchistes qui ont longtemps combattu les syndicats ; ils ne voyaient là que des organisations ouvrières aristocratiques, dans lesquelles ne pouvait entrer les « unskilled », comme disent les Anglais.

Ces adversaires d'autrefois, dont nous pourrions peut-être en retrouver quelques-uns dans ce Congrès, ont aussi modifié leurs opinions, à tel point que ces antisyndicalistes de naguère sont devenus des syndicalistes actifs, les apôtres du syndicalisme révolutionnaire. C'est ainsi que la Confédération du Travail a pris une direction qui, selon moi, ne lui appartient pas, qui n'est pas celle qui lui avait été désignée au congrès de Limoges[1]. En effet, les délégués qui y assistaient étaient unanimes pour donner à la Confédération sa mission réelle, celle de rallier les forces ouvrières, de provoquer l'organisation du prolétariat et assurer son action sur le terrain économique, en dehors de tout parti

1. Congrès constitutif d'une C.G.T. très faible en 1895.

politique, de toute école philosophique ; elle devait garder une sincère, une complète neutralité.

C'est cette neutralité qui, depuis le congrès de Limoges, a été violée. Je ne méconnais pas l'activité déployée par ceux qui, depuis, ont dirigé la Confédération ; ils ont prouvé quelle influence peut exercer une minorité active sur une masse indifférente ou insouciante. C'est ce qui explique que la Confédération a pu prendre la direction actuelle : antiparlementaire, à tendance anarchiste, antimilitaire, antipatriotique.

C'est ce moment que le Parti socialiste, par l'intermédiaire de la Fédération du Textile, a choisi pour établir des relations normales, temporaires ou permanentes, avec la Confédération du Travail, en vue d'une action révolutionnaire commune.

Je l'ai déjà dit autre part, ces relations ne peuvent pas s'établir, elles ne peuvent aboutir à une entente finale, parce qu'il y a une divergence profonde, absolue, entre la méthode d'action et le but poursuivi par les deux organismes.

. . . .

Pour aboutir à une action parallèle, l'entente officielle n'est pas nécessaire ; par leur caractère socialiste, les membres du Parti ont l'obligation, en raison des principes qu'ils professent, d'être les défenseurs des intérêts ouvriers, ils doivent spontanément agir dans ce sens.

Mais en affirmant la nécessité de cette action séparée, j'entends également que la Confédération, mieux que par le passé, doit observer une sincère neutralité, non seulement vis-à-vis du Parti ouvrier, mais vis-à-vis de tous les partis, et aussi en s'abstenant de faire de l'antimilitarisme, de l'antipatriotisme et de propager les doctrines anarchistes. Ce n'est pas là le rôle de la Confédération.

Avec mes camarades, je reconnais que nous devons employer nos efforts pour obtenir que l'armée n'intervienne plus dans les grèves, et cette neutralité de l'armée imposera aussi de plus lourdes responsabilités à ceux qui dirigent les mouvements ouvriers.

Mais les dirigeants de la Confédération violent la neutralité qu'elle doit observer en prenant parti pour telle ou telle doctrine, au milieu des rivalités qui se manifestent aujourd'hui.

L'antimilitarisme et l'antipatriotisme appartiennent au domaine des opinions, et le camarade Pouget et ses amis ont affirmé que les syndicats ne devaient être que des groupements d'intérêts et non d'opinions, tous les salariés peuvent y être abrités sans que leurs convictions philosophiques aient à en souffrir.

La Confédération n'est pas une église qui peut prétendre imposer un dogme quelconque. Personne aujourd'hui, pas plus les anarchistes que les partisans d'autres doctrines, ne peut affirmer l'infaillibilité de leurs conceptions. La sociologie, — objet de tant de controverses, — les lois si compliquées qui gouvernent les phénomènes sociaux, ne peuvent pas être invoquées avec la même certitude scientifique que les lois de la mécanique ou de la physique. Par conséquent, dans les organisations syndicales et à la Confédération, on ne doit pas affirmer la supériorité de telle ou telle doctrine, c'est aux seuls individus, dans leur pleine liberté, de se prononcer. Ne pas respecter la neutralité absolue qui est dans le rôle de la Confédération, c'est semer la division dans les rangs ouvriers, c'est nuire à l'unité morale du prolétariat français, qui ne peut pas se réaliser exclusivement, il est vrai, par les organisations syndicales qui ont exclusivement un rôle économique à remplir.

L'action antimilitariste, antipatriotique de la Confédération est un obstacle sérieux, certain, au développement des syndicats. Elle blesse les convictions de nombreux travailleurs qui ont une autre idée de la mission des organisations corporatives. Persévérer dans cette voie, c'est préparer la désorganisation des groupements ou, tout au moins, c'est en réduire les effectifs et les rendre impuissants.

Je conclus donc en déclarant que la Confédération doit observer une neutralité absolue, non seulement au point de vue politique, mais au point de vue philosophique, en écartant la propagande libertaire, antimilitariste et anti-

patriotique, idées qui sont exclusivement du domaine individuel. Libre à chacun de les propager ou de les combattre hors des syndicats.

C'est pour ces diverses raisons que je dépose la proposition suivante au nom d'un certain nombre de mes camarades :

« Le Congrès confédéral réuni à Amiens,

« Considérant :

« Que dans l'intérêt de l'union nécessaire des travailleurs dans leurs organisations syndicales et fédérales respectives, et pour conserver le caractère exclusivement économique de l'action syndicale, il y a lieu de bannir toutes discussions et préoccupations politiques, philosophiques et religieuses du sein de l'organisme confédéral ;

« Que la Confédération générale du Travail, organe d'action et de coordination de toutes les forces ouvrières, tout en laissant à ses adhérents entière liberté d'action politique hors du syndicat, n'a pas plus à devenir un instrument d'agitation anarchiste et antiparlementaire qu'à établir des rapports officiels ou officieux, permanents ou temporaires, avec quelque parti politique ou philosophique que ce soit ;

« Affirme que l'action parlementaire doit se faire parallèlement à l'action syndicale, cette double action pouvant contribuer à l'œuvre d'émancipation ouvrière et à la défense des intérêts corporatifs. »

. . . .

Latapie[1] trouve qu'il n'y a pas que des anarchistes et des socialistes au Congrès, il y a des syndicalistes purs. Il faut que nous disions, dit-il, qu'il y a une doctrine nouvelle ; le syndicalisme.

Les syndicats ont pour but immédiat : la législation du travail tout entière, accidents du travail, diminution des heures de travail, repos hebdomadaire, etc. Mais au syndicat, un camarade opportuniste ou réactionnaire qui obtient une augmentation de salaire doit savoir que le patron lui repren-

1. J. Latapie, métallurgiste, syndicaliste-révolutionnaire, ami et agent conscient ou non d'Aristide Briand à l'intérieur de la C.G.T.

dra cette augmentation à la première occasion. Il faut donc lui montrer que le syndicat a un autre but encore : la suppression du salariat.

La Fédération de la Métallurgie est une Fédération socialiste dans la bonne acceptation du terme. Nous y affirmons la doctrine réformiste et la doctrine révolutionnaire. C'est donc nous qui aurions dû porter la question posée par le Textile. Nous ne l'avons pas voulu. Quand un camarade vient à notre syndicat, il sait à quoi il s'engage s'il signe notre règlement.

. . . .

Le syndicat doit lutter contre toutes les puissances : puissance religieuse, puissance de l'État, puissance du militarisme, puissance de la magistrature. Les collectivistes qui veulent s'emparer de l'État pour le détruire ne devraient pas se plaindre du syndicalisme, qui veut commencer par cette destruction[1].

Le syndicat doit donc lutter contre toutes ces puissances oppressives.

Mais nous affirmons pour nos membres le droit de faire individuellement ce qui leur convient.

. . . .

Il faut que pour la première fois les congressistes se prononcent sur la doctrine nouvelle. Il faut que le syndicalisme soit une théorie entre les théories anarchistes et socialistes. Cette doctrine, d'ailleurs, se suffit à elle-même. Niel a eu tort de prendre à partie les socialistes et les libertaires ; s'il y en a qui ne font pas leur devoir, il y en a qui le font. Je conclus au rejet de la proposition de la Fédération du Textile.

Coupat.[2] — Mon intervention a expressément pour but de

1. Pour Engels, en effet, le dépérissement de l'État est l'aboutissement nécessaire de la dictature, transitoire, du prolétariat.

2. Pierre Coupat, mécanicien, réformiste. Il défend ici l'œuvre de son ami Millerand au sein du Cabinet Waldeck-Rousseau et il soutient la motion Keufer (ou du Livre).

demander au Comité confédéral d'observer, sur le terrain syndical, la plus stricte neutralité entre anarchistes et socialistes.

Conservé pendant longtemps, jusqu'au congrès de Lyon[1], même, cet esprit de neutralité a permis le développement considérable de la Confédération générale du Travail, c'est un événement d'ordre politique qui a fait dévier l'attitude de l'organisme confédéral sur un autre terrain ; je veux dire la constitution d'un certain ministère et l'entrée d'une personnalité politique au gouvernement : socialistes révolutionnaires et anarchistes coalisés, pendant trois ans, ont mené au sein de l'organisme confédéral et dans le journal confédéral *La Voix du Peuple* la lutte contre ce ministère. Les libertaires, insensiblement, ont pénétré l'organisme central de la Confédération et en ont pris la direction. Un excès de prosélytisme de leur part a créé, dans les syndicats, des dissensions et des divisions regrettables. On a voulu créer de toutes pièces une méthode d'action officielle de la Confédération. Sans considérer que l'immense variété des conditions professionnelles cause une variété identique dans la méthode et dans les procédés, on a voulu obliger tous les syndicats à adhérer à la méthode libertaire préconisée par la Confédération. Nombreux sont les délégués qui, ici, sont venus nous signaler des violations du principe de neutralité syndicale, par des délégués en mission de la C.G.T. J'estime que libertaire en délégation pour son organisation syndicale, ou socialiste agissant dans les mêmes conditions, doivent s'abstenir de tout prosélytisme antiparlementaire ou électoral.

Les militants qui sont à la tête de la Confédération observent-ils cette neutralité ? Beaucoup d'entre nous sont allés dans le bureaux de *La Voix du Peuple*. Qu'ont-ils vu en entrant ? Une affiche du *Père Peinard* représentant un élu qui, son pantalon déboutonné, montre vous savez quoi au corps électoral. Je trouve dans un numéro récent de *La*

1. 1901.

Voix du Peuple, numéro du 23 au 30 septembre, sous le titre : « Cabotinage en France », à la suite de quelques lignes que j'approuve d'ailleurs pleinement, l'affirmation suivante : « Bientôt, après les cabotins du boulevard, vont entrer en fonctions les cabotins du Palais-Bourbon ; on peut dire ce que les premiers rapportent, mais on ne saurait dire ce que coûtent les seconds ».

Je demande si le Congrès couvrira ces violations formelles de la neutralité.

Si vous estimez qu'elles sont légitimes, approuvez-les par un ordre du jour. Vous affirmerez par là que le prosélytisme libertaire peut, sans inconvénient, s'exercer dans nos syndicats.

Vous contribuerez à rendre l'organisme confédéral impossible pour les militants syndicalistes qui, en immense majorité, ont foi en leur bulletin de vote, ont foi en l'action politique.

D'un autre côté, je dis aux socialistes du Textile que, membre du Parti, il m'est impossible de voter leur proposition, dans l'intérêt même de la classe ouvrière. Les travailleurs groupés sur le terrain syndical sont souvent obligés de compter avec une majorité parlementaire qui n'est pas socialiste. Concevez-vous nos camarades de la guerre et de la marine qui ont besoin de tous les concours politiques pour obtenir satisfaction à leurs légitimes revendications s'adressant au seul Parti socialiste ? Cela serait désastreux pour leur cause. Êtes-vous bien certains, d'autre part, que les élus du Parti socialiste peuvent tous efficacement défendre les intérêts ouvriers. Sont-ils tous choisis suffisamment dignes ? Vous en citerais-je un, député d'une circonscription de la Seine, qui, médecin et journaliste, a cru nécessaire d'ajouter à ses 25 francs de député les ressources qui lui ont été fournies par les compagnies d'assurances qu'il a servi longtemps contre les ouvriers victimes d'accidents et qu'il sert encore dans les expertises légales qui lui sont confiées.

La Confédération ne doit pas plus être libertaire que socialiste ou radicale. Il y a dans son sein des travailleurs

appartenant à ces diverses tendances, il y en a qui sont catholiques. Voulez-vous les en chasser ? Pour nous, qui ne croyons pas à l'obtention de résultats durables par les soubresauts impulsifs de ce que les anarchistes appellent les minorités conscientes, le syndicat doit grouper le maximum de travailleurs de la même corporation, et, fatalement, ceux-ci, du fait qu'ils seront syndiqués en vue de la défense d'intérêts immédiats, arriveront à l'idéal social de tous les ouvriers conscients : la suppression du salariat. Mais pour cela, il ne faut pas que par une politique quelconque, qui froisse leurs convictions personnelles, on les éloigne *a priori* du syndicat.

La Confédération, pour être puissante et remplir le rôle d'émancipation ouvrière qu'elle s'est dévolue, doit être ouverte à tous. C'est seulement ainsi qu'elle pourra, non seulement conquérir les améliorations au sort du prolétariat, mais conserver les avantages obtenus par les luttes antérieures et les efforts des prolétaires luttant sur tous les terrains. C'est le sens de notre ordre du jour.

Griffuelhes. — Au-delà de la proposition de Renard qui pose une question de fait, il en est une plus importante, celle de Keufer, qui, parlant d'unité morale, reproche à la C.G.T. de l'avoir détruite.

Cette unité morale ne peut exister. Dans tout groupement il y a lutte et non division. L'acceptation de son ordre du jour constituerait une négation de la vie, qui est faite du choc des idées.

De plus, Keufer insiste trop sur la présence des libertaires au sein du Comité confédéral, ils n'y sont pas aussi nombreux que le veut la légende. Mais c'est une tactique pour faire surgir un péril libertaire, afin de constituer un bloc pour annihiler ce péril. Au lieu de vagues affirmations, il fallait produire des faits, des résolutions, des documents émanant de la C.G.T. et inspirés par l'unique objectif anarchiste. Il n'y en a pas ! Qu'il y ait chez certains d'entre nous des idées libertaires, oui ! mais qu'il en naisse des résolutions anarchistes, non !

Coupat a dit qu'avant 1900 la C.G.T. n'avait pas prêté

le flanc aux critiques. Oui, parce qu'elle n'existait pas. Il a ajouté que l'entrée de Millerand au ministère a donné naissance à cet esprit. Rappelons des faits peu connus :

A peine Millerand ministre, parut une déclaration signée de Keufer, Baumé, Moreau, en faisant suivre leur nom de leur qualité de secrétaire d'organisation, etc., approuvant son acte. Est-ce que pareille déclaration ne constituait pas un acte politique ? Et quel pouvait en être le résultat ? Puis, à l'Union des Syndicats de la Seine, on vint proposer un banquet à Millerand. N'était-ce pas encore un acte politique pour un but bien défini ? Seul, je m'y opposai. On manœuvrait alors pour introduire l'influence du gouvernement au sein de la Bourse du Travail et c'est en réaction à cette tendance qu'est venu l'essor de la C.G.T.

Au lendemain de Chalon, les membres de la Commission de la Bourse du Travail reçurent, pour eux et leurs familles, une invitation à une soirée du ministre du Commerce : deux jours après, nouvelle invitation. — De Galliffet celle-là ! — pour un carrousel.

Que voulait-on ? Nous domestiquer ! Nous fûmes deux à protester et à propagander contre. Nous dévoilâmes ces manœuvres et, petit à petit, nous finîmes par faire voir clair aux camarades.

L'explosion de vitalité de la C.G.T. résulte de ces événements. Il y eut une coalition d'anarchistes, de guesdistes, de blanquistes, d'allemanistes et d'éléments divers pour isoler du pouvoir les syndicats. Cette coalition s'est maintenue ; elle a été la vie de la Confédération. Or, le danger existe encore, il y a toujours des tentatives pour attirer au pouvoir les syndicats, et c'est cela qui empêchera l'unité morale.

Où l'unité morale peut se faire, c'est si on cherche à la réaliser contre le pouvoir et en dehors de lui. Or, comme il en est qui sont pour ces contacts, ceux qui s'opposent à ces relations empêcheront l'unité morale dont parle Keufer.

Ce qu'il faut voir, c'est que ce n'est pas l'influence anarchiste, mais bien l'influence du pouvoir, qui entraîne à la division ouvrière. [...]

... Admettons que la proposition du Textile soit votée ! Elle créerait des rapports entre la C.G.T. et le Parti. Or, qui dit rapports, dit entente ; qui dit entente, dit accord ! Comment s'établirait cet accord fait de concessions mutuelles, entre un Parti qui compte avec le pouvoir, car il en subit la pénétration, et nous qui vivons en dehors de ce pouvoir. Nos considérations ne seraient pas toujours celles du Parti, d'où impossibilité matérielle d'établir les rapports demandés.

De même qu'il faut repousser l'ordre du jour du Textile, de même il faut repousser celui du Livre qui voudrait limiter l'action au rayon purement corporatif et nous ramener au trade-unionisme anglais. Ce serait rétrécir le cadre de l'action syndicale et lui enlever toute affirmation de transformation sociale. Le Congrès ne voudra pas cela. Ce serait méconnaître le processus historique de notre mouvement. Ce serait une reculade, et ce n'est pas au moment où il y a accentuation d'action qu'il pourrait y avoir reculade de principe.

Guérard. — Il y a une affirmation de neutralité.

Griffuelhes. — Oui, mais en outre, il y a, dans cet ordre du jour, les considérants qui ont une autre portée. D'ailleurs en voici le texte. Le premier paragraphe parle de bannir toutes discussions et préoccupations politiques, philosophiques, etc. Classez-vous dans les préoccupations politiques et philosophiques l'affirmation de la suppression du salariat ?

Coupat dit que, dans leur esprit, cela est entendu.

Griffuelhes. — Pourquoi ne pas le dire clairement ?

Et parlant de l'affiche rappelée par Coupat, Griffuelhes observe que cela remonte à 1901, époque où Guérard était secrétaire de la C.G.T.

Guérard. — Cette affiche était tellement drôle qu'elle prêtait à rire.

Coupat dit qu'il ne va pas au Comité confédéral sans y voir des choses qui le blessent.

Griffuelhes. — Sur les critiques relatives à l'antimilitarisme, si la Confédération a publié des journaux sur ce sujet,

c'est parce qu'elle en a reçu le mandat en 1900, sur la proposition de Fribourg, aujourd'hui conseiller municipal de Paris. Depuis nul congrès n'est revenu sur cette décision, et j'ose espérer que celui-ci ne reviendra pas sur elle.

Il demande en terminant que le Congrès vote sur la proposition du Textile, puis qu'on s'affirme sur un ordre du jour catégorique résumant ses déclarations.

....

Renard demande la division pour le vote sur l'ordre du jour qu'il a déposé. Cette division mise aux voix à mains levées n'est pas votée.

Devant cette décision, Renard déclare que les camarades partisans de la proposition du Textile ne prendront pas part au vote.

Résultats du vote :

Contre	724
Pour	34
Blancs	37

Griffuelhes lit l'ordre du jour suivant[1]:

« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la C.G.T. La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat... ;

« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

1. Cet ordre du jour est donc ce que postérieurement le langage courant appelle la charte d'Amiens.

« Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique.

« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.;

« Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale. Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;

« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes[1] qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale. » [. . .]

---

1. L'exégèse, ici, n'est pas simple ou l'est trop. Les sectes sont sûrement les anarchistes individualistes, mais Jules Guesde l'a pris pour son compte et la franc-maçonnerie était peut-être visée.

Jusserand fait la déclaration suivante au nom du Livre. Nous voterons la proposition Griffuelhes en faisant toutes nos réserves sur la grève générale, étant donné que le Livre y est momentanément hostile, parce qu'elle condamne l'intrusion de toute politique dans les syndicats et au sein de la C.G.T.

Monatte. — Après la déclaration de Jusserand, au nom de la Fédération du Livre, disant que les délégués du Livre voteront la proposition Griffuelhes mais en faisant des réserves, je tiens, au nom de mon syndicat, celui des correcteurs d'imprimerie adhérant à la Fédération du Livre, à déclarer que je voterai la proposition Griffuelhes sans faire aucune réserve[1].

Résultats du vote[2] :

Pour	830
Contre	8
Blanc	1

XV^e Congrès national corporatif (IX^e de la Confédération)... tenu à Amiens du 8 au 16 octobre 1906. Compte rendu des travaux, Amiens, C.G.T., 1906, pp. 134-136, 142-145, 153-157, 162-168, 170-171.

1. La majorité du Livre retire sa motion neutraliste et se rallie à l'ordre du jour Griffuelhes, avec des réserves qui sont fondamentales puisqu'elles portent sur le sens de l'*apolitisme*. La minorité anarchiste du Livre (Monatte, Villeval) proteste contre les réserves. Il y a deux remarques à faire : Renard, Coupat, Keufer étaient membres du Parti socialiste. La motion d'Amiens est une victoire des révolutionnaires ; depuis 1920 l'interprétation de la *charte* d'Amiens qui prévaut généralement est réformiste. Revanche que Keufer et Coupat ont eue de leur vivant.

2. Les chiffres rectifiés sont : pour la proposition Renard : 34, contre : 736, abstentions : 37, pour l'ordre du jour Griffuelhes : 834, contre : 8, abstention : 1.

4. La grève prolétarienne

Les *Réflexions sur la violence* ont paru sous forme d'articles dans *Le Mouvement socialiste* au début de 1906. Sorel développe ici le thème de la grève générale dont il a fait le pivot de sa doctrine et dont il pensait qu'elle était également le fondement du syndicalisme révolutionnaire, ce en quoi il était d'accord avec Pouget. C'est « le *mythe* dans lequel le socialisme s'enferme tout entier ». Et il est vrai que, plus encore que « les minorités agissantes » ou « l'indépendance du syndicalisme », sans parler de « l'action directe », laquelle appartient à tout le monde, la « grève générale » est bien spécifique du syndicalisme révolutionnaire avec la spontanéité des masses qui en découle nécessairement.

Toutes les fois que l'on cherche à se rendre un compte exact des idées qui se rattachent à la violence prolétarienne, on est amené à se reporter à la notion de grève générale ; mais la même notion peut rendre bien d'autres services et fournir des éclaircissements inattendus sur toutes les parties obscures du socialisme. Dans les dernières pages du premier chapitre, j'ai comparé la grève générale à la bataille napoléonienne qui écrase définitivement l'adversaire ; ce rapprochement va nous aider à comprendre le rôle idéologique de la grève générale.

Lorsque les écrivains militaires actuels veulent discuter de nouvelles méthodes de guerre appropriées à l'emploi de troupes infiniment plus nombreuses que n'étaient celles de Napoléon et pourvues d'armes bien plus perfectionnées que celles de ce temps, ils ne supposent pas moins que la guerre devra se décider dans des batailles napoléoniennes. Il faut que les tactiques proposées puissent s'adapter au drame que Napoléon avait conçu ; sans doute, les péripéties du combat se dérouleront tout autrement qu'autrefois; mais la fin doit être toujours la catastrophe de l'ennemi. Les méthodes d'instruction militaire sont des préparations du soldat en vue de cette grande et effroyable action, à laquelle chacun doit être prêt à prendre part au premier signal. Du haut en bas de l'échelle, tous les membres d'une

armée vraiment solide ont leur pensée tendue vers cette issue catastrophique des conflits internationaux.

Les syndicats révolutionnaires raisonnent sur l'action socialiste exactement de la même manière que les écrivains militaires raisonnent sur la guerre ; ils enferment tout le socialisme dans la grève générale ; ils regardent toute combinaison comme devant aboutir à ce fait ; ils voient dans chaque grève une imitation réduite, un essai, une préparation du grand bouleversement final.

La *nouvelle école* qui se dit marxiste[1], syndicaliste et révolutionnaire, s'est déclarée favorable à l'idée de grève générale, dès qu'elle a pu prendre une claire conscience du sens vrai de sa doctrine, des conséquences de son activité ou de son originalité propre. Elle a été conduite ainsi à rompre avec les anciennes chapelles officielles, utopistes et politiciennes, qui ont horreur de la grève générale, et à entrer, au contraire, dans le mouvement propre du prolétariat révolutionnaire — qui, depuis longtemps, fait de l'adhésion à la grève générale le *test* au moyen duquel le socialisme des travailleurs se distingue de celui des révolutionnaires amateurs.

Les socialistes parlementaires ne peuvent avoir une grande influence que s'ils parviennent à s'imposer à des groupes très divers, en parlant un langage embrouillé : il leur faut des électeurs ouvriers assez naïfs pour se laisser duper par des phrases ronflantes sur le collectivisme futur ; ils ont besoin de se présenter comme de profonds philosophes aux bourgeois stupides qui veulent paraître entendus en questions sociales ; il leur est très nécessaire de pouvoir exploiter des gens riches qui croient bien mériter de l'humanité en commanditant des entreprises de politique socialiste. Cette influence est fondée sur le galimatias et nos grands hommes travaillent, avec un succès parfois trop grand, à jeter la confusion dans les idées de leurs lecteurs ; ils détestent la grève générale parce que toute propagande

1. Il s'agit naturellement du syndicalisme et non du marxisme officiel dont Guesde et Lafargue se voulaient seuls dépositaires.

faite sur ce terrain est trop socialiste pour plaire aux philanthropes[1].

Dans la bouche de ces prétendus représentants du prolétariat, toutes les formules socialistes perdent leur sens réel. La lutte de classe reste toujours le grand principe ; mais elle doit être subordonnée à la solidarité nationale. L'internationalisme est un article de foi en l'honneur duquel les plus modérés se déclarent prêts à prononcer les serments les plus solennels ; mais le patriotisme impose aussi des devoirs sacrés. L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, comme on l'imprime encore tous les jours ; mais la véritable émancipation consiste à voter pour un professionnel de la politique, à lui assurer les moyens de se faire une bonne situation, à se donner un maître. Enfin l'État doit disparaître et on se garderait de contester ce que Engels a écrit là-dessus ; mais cette disparition aura lieu seulement dans un avenir si lointain que l'on doit s'y préparer en utilisant provisoirement l'État pour gaver les politiciens de bons morceaux ; et la meilleure politique pour faire disparaître l'État consiste provisoirement à renforcer la machine gouvernementale ; Gribouille, qui se jette à l'eau pour ne pas être mouillé par la pluie, n'aurait pas raisonné autrement. Etc., etc.

. . . .

Et cependant nous ne saurions agir sans sortir du présent, sans raisonner sur cet avenir qui semble condamné à échapper toujours à notre raison. L'expérience nous prouve que des constructions d'un avenir indéterminé dans les temps peuvent posséder une grande efficacité et n'avoir que bien peu d'inconvénients, lorsqu'elles sont d'une certaine nature ; cela a lieu quand il s'agit de mythes dans lesquels se retrouvent les tendances les plus fortes d'un peuple, d'un

1. Allusion probable à Alfred Edwards, commanditaire du *Petit Sou*, le journal de Guesde.

parti ou d'une classe, tendances qui viennent se présenter à l'esprit avec l'insistance d'instincts dans toutes les circonstances de la vie, et qui donnent un aspect de pleine réalité à des espoirs d'action prochaine sur lesquels se fonde la réforme de la volonté. Nous savons que ces mythes sociaux n'empêchent d'ailleurs nullement l'homme de savoir tirer profit de toutes les observations qu'il fait au cours de sa vie et ne font point obstacle à ce qu'il remplisse ses occupations normales.

C'est ce que l'on peut montrer par de nombreux exemples.

Les premiers chrétiens attendaient le retour du Christ et la ruine totale du monde païen, avec l'instauration du royaume des saints, pour la fin de la première génération. La catastrophe ne se produisit pas, mais la pensée chrétienne tira un tel parti du mythe apocalyptique que certains savants contemporains voudraient que toute la prédication de Jésus eût porté sur ce sujet unique. — Les espérances que Luther et Calvin avaient formé sur l'exaltation religieuse de l'Europe ne se sont nullement réalisés ; très rapidement ces Pères de la Réforme ont paru être des hommes d'un autre monde ; pour les protestants actuels, ils appartiennent plutôt au Moyen Age qu'aux temps modernes et les problèmes qui les inquiétaient le plus occupent fort peu de place dans le protestantisme contemporain[1]. Devrons-nous contester, pour cela, l'immense résultat qui est sorti de leurs rêves de rénovation chrétienne ? — On peut reconnaître facilement que les vrais développements de la Révolution ne ressemblent nullement aux tableaux enchanteurs qui avaient enthousiasmé ses premiers adeptes ; mais sans ces tableaux la Révolution aurait-elle pu vaincre ? Le mythe était fort mêlé d'utopies, parce qu'il avait été formé par une société passionnée pour la littérature d'imagination,

---

1. Quoi qu'en dise Sorel, le protestantisme rationaliste et moderniste, pélagien et socinien, ne fut jamais majoritaire — du moins en France — ; il croyait, à tort, avoir pour lui l'avenir, celui de *la science*. Il est curieux que Sorel qui incarne, l'un des premiers, l'anti-intellectualisme du XX[e] siècle ait manqué de clairvoyance sur ce point.

pleine de confiance dans la *petite science* et fort peu au courant de l'histoire économique du passé. Ces utopies ont été vaines ; mais on peut se demander si la Révolution n'a pas été une transformation beaucoup plus profonde que celles qu'avaient rêvées les gens qui, au XVIIIe siècle, fabriquaient des utopies sociales. — Tout près de nous, Mazzini a poursuivi ce que les hommes sages de son temps nommèrent une folle chimère ; mais on ne peut plus douter aujourd'hui que sans Mazzini l'Italie ne serait jamais devenue une grande puissance et que celui-ci a beaucoup plus fait pour l'unité italienne que Cavour et tous les politiques de son école.

. . . .

Pour apprécier la portée de l'idée de grève générale, il faut donc abandonner tous les procédés de discussion qui ont cours entre politiciens, sociologues ou gens ayant des prétentions à la science pratique. On peut concéder aux adversaires tout ce qu'ils s'efforcent de démontrer, sans réduire, en aucune façon, la valeur de la thèse qu'ils croient pouvoir réfuter ; il importe peu que la grève générale soit une réalité partielle, ou seulement un produit de l'imagination populaire. Toute la question est de savoir si la grève générale contient bien tout ce qu'attend la doctrine socialiste du prolétariat révolutionnaire.

Pour résoudre une pareille question, nous ne sommes plus réduits à raisonner savamment sur l'avenir ; nous n'avons pas à nous livrer à de hautes considérations sur la philosophie, sur l'histoire et sur l'économie ; nous ne sommes pas sur le domaine des idéologies, mais nous pouvons rester sur le terrain des faits que l'on peut observer. Nous avons à interroger les hommes qui prennent une part très active au mouvement réellement révolutionnaire au sein du prolétariat, qui n'aspirent point à monter dans la bourgeoisie et dont l'esprit n'est pas dominé par des préjugés corporatifs. Ces hommes peuvent se tromper sur une infinité de questions de politique, d'économie ou de morale ; mais leur témoignage est décisif, souverain et irréformable,

quand il s'agit de savoir quelles sont les représentations qui agissent sur eux et sur leurs camarades de la manière la plus efficace, qui possèdent au plus haut degré, la faculté de s'identifier avec leur conception socialiste, et grâce auxquelles la raison, les espérances et la perception des faits particuliers semblent ne plus faire qu'une indivisible unité.

Grâce à eux, nous savons que la grève générale est bien ce que j'ai dit : le *mythe* dans lequel le socialisme s'enferme tout entier, c'est-à-dire une organisation d'images capables d'évoquer instinctivement tous les sentiments qui correspondent aux diverses manifestations de la guerre engagée par le socialisme contre la société moderne. Les grèves ont engendré dans le prolétariat les sentiments les plus nobles, les plus profonds et les plus moteurs qu'il possède ; la grève générale les groupe tous dans un tableau d'ensemble et, par leur rapprochement, donne à chacun d'eux son maximum d'intensité ; faisant appel à des souvenirs très cuisants de conflits particuliers, elle colore d'une vie intense tous les détails de la composition présentée à la conscience. Nous obtenons ainsi cette intuition du socialisme que le langage ne pouvait pas donner d'une manière parfaitement claire — et nous l'obtenons dans un ensemble perçu instantanément.

G. Sorel, *Réflexions sur la violence*, 7e édition, Paris, M. Rivière, 1930, pp. 167-171, 177-179, 180-182.

Annexes

Nous donnons les principaux articles des statuts types d'un Syndicat et d'une Bourse du Travail. La publication des statuts d'Unions départementales qui sont très proches de ceux des Unions locales et de ceux de la C.G.T. aurait inutilement augmenté ce volume. On remarquera la concordance du préambule proposé par Yvetot avec celui des I.W.W., qui date à peu près du même moment, sans qu'il y ait eu la possibilité d'une influence mutuelle. Les statuts s'efforcent de concilier un idéal de démocratie directe avec les nécessités créées par la loi de 1884. Les articles 3 et 34 dans le premier texte, le dernier paragraphe de l'article 21 dans le second, visent les usages qui entraînèrent le déclin des compagnonnages : l'admission des patrons comme membres honoraires. Notons que la Fédération des Métaux, le Syndicat du Bâtiment, sont une fédération, un syndicat d'industrie ; mais que le Syndicat des Chaudronniers en cuivre, la Fédération des Peintres en bâtiment, sont un syndicat, une fédération de métier.

STATUTS TYPES D'UN SYNDICAT

Principes fondamentaux.

Considérant que, de par les effets de l'industrie moderne et de l'appui « logique » que procure le Pouvoir aux détenteurs de la Propriété et des Instruments de production, il y a antagonisme permanent entre le Capital et le Travail ;

Que de ce fait, deux classes bien distinctes ; et irréconciliables sont en présence : d'un côté, ceux qui détiennent le Capital, de l'autre, les Producteurs qui sont les créateurs de toutes les richesses, puisque le Capital ne se constitue que par un prélèvement effectué au détriment du Travail ;

Pour ces raisons, les Prolétaires doivent donc se faire un devoir de mettre en application l'axiome de l'« Internationale » : l'émancipation des travailleurs ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ;

Considérant que pour atteindre ce but, de toutes les formes de groupements le Syndicat est la meilleure, attendu qu'il est un groupement d'intérêts coalisant les exploités devant l'ennemi

commun : le Capitaliste ; que par cela même il rallie dans son sein tous les producteurs de quelque opinion qu'ils se réclament ;

Considérant également que si le Syndicat se cantonnait dans un isolement regrettable, il commettrait fatalement (toutes proportions gardées) la même erreur que le travailleur isolé et qu'il manquerait ainsi à la pratique de la solidarité ; il y a donc nécessité que tous les producteurs s'unissent d'abord dans le Syndicat, et, ce premier acte réalisé, complètent l'œuvre syndicale en faisant adhérer leur Syndicat à leur Union locale ou Bourse du Travail et par le canal de leur Fédération nationale à la Confédération générale du Travail.

A cette condition seulement, les travailleurs pourront lutter efficacement contre leurs oppresseurs jusqu'à complète disparition du salariat et du patronat.

Article premier. — Il est fondé entre tous ceux qui adhèrent aux présents statuts une Société qui prend pour titre ;

. . . .

Art. 2. — Le Syndicat s'interdit dans ses assemblées toute discussion politique ; en conséquence, le Syndicat n'adhère à aucune organisation politique et ne participera à aucun congrès politique, chacun de ses membres restant, à cet égard, libre de faire, individuellement ce qui lui convient. Toutefois, aucun fonctionnaire du Syndicat ne devra se servir de son titre en dehors du Syndicat et de la propagande syndicale.

Art. 3. — La durée de cette Société est illimitée ainsi que le nombre de ses adhérents. Il ne sera pas admis dans le Syndicat de membres honoraires.

Art. 4. — Le Syndicat a pour but :

1° De relever le niveau moral et économique des travailleurs ; de lutter pour l'élévation du salaire et la diminution des heures de travail ;

2° D'organiser un bureau de placement, pour procurer, gratuitement, du travail à tous les adhérents de la corporation ;

3° De resserrer les liens de solidarité et d'unir en un seul bloc tous les travailleurs de la corporation, afin de pouvoir lutter contre l'exploitation capitaliste et arriver à constituer le travail libre par la socialisation des moyens de production, au bénéfice exclusif des producteurs des richesses nationales ; c'est-à-dire de réaliser la devise communiste : de chacun selon ses forces, à chacun suivant ses besoins.

Afin de concourir plus efficacement à la réalisation de ces différents points et aussi pour affirmer ses principes de solidarité, le Syndicat

adhère à la *Fédération* (de métiers ou d'industries) et à la Bourse du Travail ou Union locale ou départementale des Syndicats. Sous condition de cette double affiliation, le Syndicat fait partie intégrante de la Confédération générale du Travail qui unit en un seul groupement toutes les organisations syndicales de France.

Art. 5. — Peuvent et doivent faire partie du Syndicat tous les travailleurs de la corporation sans distinction d'âge, de sexe ni de nationalité.

Art. 6. — Tout adhérent au Syndicat devra acquitter une cotisation mensuelle de ...

Il est engagé pour une année, conformément à la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels.

Tout adhérent en retard de plus de trois mois de ses cotisations sera considéré comme démissionnaire et rayé du Syndicat, après avis de payer resté sans réponse.

Art. 7. — Sont exemptés des cotisations les syndiqués se trouvant malades, en prison ou à la caserne, mais à condition d'en avertir, au préalable, le Syndicat.

. . . .

Art. 10. — Tout adhérent au Syndicat a pour devoir : 1° de participer à tous ses travaux en assistant aux séances ; 2° de soutenir solidairement et en toutes circonstances les revendications formulées et soutenues par le Syndicat ; 3° d'y adresser toute information utile et toute indication d'emploi dont il aurait connaissance.

Art. 11. — Le Syndicat est administré par un Conseil de treize membres, compris le secrétaire et le trésorier.

Les membres du Conseil sont élus pour un an par l'Assemblée générale de juillet. Ils sont rééligibles.

L'élection se fera au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.

Si dans les élections il y égalité de suffrages, c'est le plus ancien syndiqué qui est élu.

Les membres du Conseil conservent leurs pouvoirs jusqu'à l'Assemblée générale où il aura été pourvu à leur remplacement.

En cas de démissions, il n'est procédé à des élections complémentaires que si le nombre des syndics est au-dessous de sept.

Art. 12. — Pour être membre du Conseil, il faut être Français, conformément à la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels, être âgés de 21 ans et jouir de ses droits civils.

Art. 13. — Les fonctions de syndic, de même que celles de secrétaire et de trésorier, sont purement gratuites ; mais lorsqu'un ou plusieurs syndics auront à remplir une mission entraînant une

perte de temps, il pourra leur être alloué une indemnité fixée par le Conseil syndical.

. . . .

Art. 17. — Les membres du Conseil sont toujours révocables, individuellement ou collectivement, par une Assemblée générale.

Art. 18. — Le Secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux, des correspondances et convocations, d'ouvrir les séances. Toutes pièces, documents ou rapports concernant le Syndicat doivent lui être adressées. Il signe tous les actes administratifs sous le couvert du Conseil syndical.

Art. 19. — Le Trésorier centralise les fonds, rend compte tous les trois mois de l'état de la caisse, à la réunion du Conseil qui précède l'Assemblée générale.

Il est tenu de présenter la totalité des sommes indiquées à son livre de caisse, défalcation faite des dépenses et du dépôt qu'il aura pu effectuer sur l'ordre du Conseil.

Art. 20. — Le Syndicat est représenté par l'Assemblée générale de tous ses membres régulièrement convoqués par circulaires et par voie de la presse.

Les Assemblées générales ordinaires ont lieu quatre fois par an, dans la dernière quinzaine des mois de janvier, avril, juillet et octobre, et extraordinairement chaque fois qu'il y aura nécessité.

Un compte rendu général de la situation, comprenant un exposé succinct des travaux du Conseil et de la Commission de contrôle, devra être déposé par ceux-ci à chaque Assemblée générale ordinaire.

Art. 21. — L'Assemblée générale discute et vote les règlements administratifs de la Société, elle approuve le budget et les comptes du trésorier. Ses décisions sont souveraines et prises à la majorité des membres présents.

Art. 22. — L'Assemblée générale nomme son Bureau, composé d'un Président et de deux Assesseurs.

Les secrétaires du Conseil font fonction de secrétaires de l'Assemblée.

Art. 23. — Une Commission de contrôle, composée de cinq membres, sera nommée pour un an à l'Assemblée générale ordinaire qui suivra les élections générales du Conseil. L'élection aura lieu au bulletin secret et à la majorité absolue ; les membres de cette Commission seront choisis en dehors du Conseil syndical.

Art. 24. — Les attributions de la Commission de contrôle consistent dans la vérification des livres, des comptes et de l'application des statuts du Syndicat.

Art. 25. — Sur une demande de convocation de quinze adhérents

adressée au secrétaire le Conseil statuera s'il y a lieu de convoquer une Assemblée générale.

En cas de refus, trente adhérents pourront obliger le Conseil à procéder à cette convocation. Ils devront motiver l'ordre du jour de cette Assemblée.

Art. 26. — Le Syndicat s'assure le concours d'avocats, d'avoués et de docteurs-médecins pour la défense des intérêts des membres adhérents.

. . . .

Art. 30. — Lorsqu'un différend surviendra entre patrons et ouvriers, les intéressés devront, avant de tenter aucune démarche, aviser le bureau du Syndicat, qui interviendra, ou leur donnera la marche à suivre.

En outre, le Secrétaire convoquera immédiatement le Conseil syndical pour prendre les mesures que comportera la situation.

Si le conflit s'aggrave tous les syndiqués seront, en cas de nécessité, convoqués en Assemblée générale extraordinaire qui statuera.

Art. 31. — En cas de grève, le Syndicat fera appel à la solidarité de tous les travailleurs, et viendra pécuniairement en aide aux camarades grévistes.

Art. 32. — Tout membre du Syndicat adhérent depuis deux ans au moins et ayant payé régulièrement sa cotisation a droit à une indemnité de cinq francs (par trimestre ou par mois) pendant la durée de son service militaire[1].

Art. 33. — Tout adhérent qui aura porté atteinte aux principes ou à l'organisation du Syndicat pourra être radié ; toutefois, cette radiation ne sera définitive qu'après un vote de l'Assemblée générale, à laquelle l'intéressé sera invité à venir présenter sa défense.

Art. 34. — Tout adhérent devenant patron ou exploitant à un titre quelconque, directement ou indirectement, sera démissionnaire de droit.

STATUTS TYPES D'UNION LOCALE DE SYNDICATS OU BOURSE DU TRAVAIL

Article premier. — La Bourse du Travail est un immeuble administré par l'Union des Syndicats adhérents de l'arrondissement ou du département.

---

1. C'est le fameux *Sou du Soldat*.

Elle conserve son autonomie et ne peut en aucun cas être rendue responsable des actes des Syndicats y adhérant...

Art. 2. — Elle a pour but :

1° De pourvoir gratuitement au placement des travailleurs des deux sexes.

2° D'établir une statistique des conditions du travail dans la ville et le département.

3° De faire une propagande active dans le département pour grouper en Syndicat les travailleurs de toutes les professions.

4° De fonder des Unions locales ou Bourses du Travail dans les sous-préfectures, cantons ou communes où il y aurait plusieurs syndicats et relier ces Unions locales par une Fédération départementale ; cette dernière sera adhérente à la Confédération générale du Travail (section des Bourses du Travail).

5° De solidariser les efforts des salariés et de les faire converger vers le but final : « L'émancipation intégrale des travailleurs ».

Art. 3. — Tous les ouvriers, employés et domestiques, syndiqués ou non syndiqués, sans distinction de sexe ni de nationalité, peuvent profiter des avantages que procure la Bourse du Travail au point de vue du placement. Toutefois, les non-syndiqués placés par les soins de la Bourse du Travail seront invités à faire partie du Syndicat de leurs professions.

Toutes demandes et offres d'emploi seront tenus à la disposition des intéressés par l'intermédiaire du secrétaire.

. . . .

Art. 5. — La Bourse du Travail est administrée par un Conseil composé d'un délégué et d'un suppléant par Syndicat et d'une Commission de contrôle composée de neuf membres renouvelables tous les ans.

Les deux délégués auront voix consultative. Un seul aura voix délibérative et il devra être mandaté régulièrement par son Syndicat.

La Commission de contrôle sera prise dans neuf Syndicats, à tour de rôle. Les membres seront nommés en dehors des délégués au Conseil d'administration.

Chaque Syndicat conserve son autonomie dans la Bourse du Travail ; il peut remplacer ses délégués à son gré.

. . . .

Art. 8. — Aucun syndiqué ou délégué ne pourra prendre la parole dans une réunion ou conférence quelconque, au nom de la Bourse du Travail, s'il n'y a été autorisé par le Conseil d'administration.

Le syndiqué ou délégué autorisé devra se tenir exclusivement sur le terrain corporatif économique.

. . . .

Art. 10. — Le conseil d'administration nomme :

1° son Bureau, qui est composé d'un secrétaire général faisant fonctions de permanent, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint ;

2° une Commission consultative et de propagande. Les membres du Bureau sont membres de droit de la Commission consultative et de propagande ; il leur sera adjoint trois délégués ;

3° une Commission des finances.

Le Bureau et les Commissions sont rééligibles tous les ans, au mois de février.

Art. 11. — Le Conseil d'administration se réunit le premier de chaque mois, sur convocation du secrétaire.

En cas d'urgence des réunions extraordinaires pourront avoir lieu dans le courant du mois.

Art. 12. — Toute proposition qui ne pourra être tranchée par le Conseil d'administration sera soumise à un référendum dans chaque Syndicat, pour que le délégué respectif puisse voter d'après les indications de l'organisation qu'il représente.

Dans ce cas seulement, les Syndicats dont les heures de travail coïncident avec les heures des réunions, et qui ne peuvent pas se faire représenter, auront droit au vote par correspondance.

Art. 13. — Le Conseil d'administration nommera les délégués qui devront représenter la Bourse du Travail dans les Congrès.

Art. 14. — Le secrétaire général permanent est choisi parmi les syndiqués qui en feront la demande, et nommé par le Conseil d'administration. Il sera toujours révocable par le Conseil pour faits graves contre le règlement ou entraves à la bonne marche de la Bourse du Travail.

Il se tiendra à la disposition du public aux heures fixées par l'article 4. Il inscrira sur des registres spéciaux les offres et les demandes d'emploi qui lui seront faites par les patrons et les ouvriers. Il devra être impartial pour les placements.

Le secrétaire général permanent est en outre chargé de toutes les écritures et de la correspondance.

Il devra faciliter, avec l'aide de la Commission consultative et de propagande, le travail du Conseil d'administration, en lui désignant les travaux et en le convoquant toutes les fois qu'il y aura nécessité. Il est également chargé de convoquer les Commissions.

Il recevra une rétribution mensuelle.

S'il voulait démissionner, il devrait avertir quinze jours à l'avance. Il lui en serait fait de même en cas de renvoi.

En cas de maladie ou d'absence, le Conseil devra pourvoir à son remplacement momentané.

Le secrétaire général permanent, étant considéré comme employé, aura voix consultative et non délibérative, à moins qu'il ne représente un Syndicat.

. . . .

Art. 16. — Le trésorier est nommé parmi les délégués au Conseil d'administration. Il est chargé de percevoir les fonds et les cotisations des Syndicats. Il est tenu d'avoir un registre sur lequel seront inscrites les recettes et les dépenses.

Les comptes devront être arrêtés tous les trimestres pour être soumis à l'approbation de la Commission de contrôle.

Il ne devra pas avoir plus de 150 francs en caisse ; le surplus sera placé à la Caisse d'Épargne, au nom de la Bourse du Travail.

Pour le paiement des cotisations, il se tiendra à la disposition des trésoriers des Syndicats les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois : de 9 heures à 11 heures du matin, ainsi que les premier et troisième jeudis : de 8 heures à 10 heures du soir.

Il lui sera alloué, à titre de rétribution, une somme de 5 francs par mois.

. . . .

Art. 19. — La Commission consultative et de propagande se réunira une fois par semaine et plus souvent si elle le juge utile. Elle aidera le secrétaire général permanent pour la propagande, l'organisation des conférences et le dépouillement de la correspondance.

Tous les mois, elle devra rendre compte de ses travaux au Conseil d'administration. La permanence du dimanche sera prise à tour de rôle par les membres de la Commission consultative et de propagande.

. . . .

Art. 21. — Les demandes d'admission à la Bourse par les Syndicats ouvriers devront être adressées au Conseil d'administration, qui statuera dans le délai maximum d'un mois.

Un exemplaire de leurs statuts et règlements devra être joint à la demande, ainsi que le nombre de leurs adhérents.

Le secrétaire devra en accuser réception auxdits Syndicats.

Sont admis à faire partie de la Bourse du Travail : les Syndicats ouvriers d'industries, de métiers et agricoles, ayant adhéré à la Confédération générale du Travail, soit par l'intermédiaire de leur

Fédération nationale d'industrie ou de métiers, soit directement, s'il n'existe pas de Fédération nationale de leur profession.

Il ne sera admis qu'un seul Syndicat par corporation ; ledit Syndicat ne devra pas avoir de patrons comme adhérents, ni comme membres honoraires.

. . . .

Art. 23. — A l'ouverture de chaque séance, il sera procédé à la nomination d'un président de séance.

Nul ne pourra prendre la parole, sans l'avoir préalablement demandée au président de la séance.

Les discussions politiques et religieuses sont expressément défendues.

Art. 24. — Une Assemblée générale aura lieu au commencement de chaque année.

A cette réunion, le trésorier donnera l'état de la caisse, le rapporteur de la Commission de contrôle rendra compte de la gestion de la Bourse. Le secrétaire permanent fournira un rapport sur les propositions d'intérêt général faites par le Conseil d'administration sur les résultats obtenus et sur la progression du syndicalisme dans la ville et dans le département.

Notre délégué à la section des Bourses rendra compte de son mandat de vive voix ou par écrit.

Art. 25. — Les locaux de la Bourse du Travail ne sont destinés qu'aux réunions des délégués, aux réunions des Syndicats adhérents et des corporations en voie d'organisation.

Il peut y être donné des conférences éducatives, philosophiques, professionnelles, techniques et économiques.

Art. 26. — Les présents statuts sont toujours perfectibles. Toutes les modifications devront être soumises par voie de référendum et acceptées par la majorité des Syndicats adhérents.

La Bourse du Travail est adhérente à la Confédération générale du Travail (section des Bourses).

G. Yvetot, *A.B.C. Syndicaliste*,
Paris, 1908, pp. 69-84 (extraits).